

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-78

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 décembre 2012 relatif aux clauses d'action collective applicables aux titres d'État ;

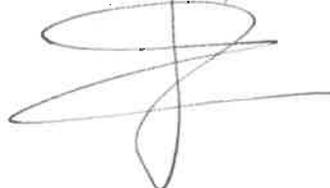
En ayant délibéré lors de sa séance du 16 novembre 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 16 novembre 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER